

duits, je suis convaincu que ces problèmes relèvent du tarif, parce qu'ils y sont étroitement unis. Ce dont on doit se réjouir et se féliciter, à mon sens, c'est que nous avons enfin à la tête des affaires du pays un Gouvernement qui a le courage de ses convictions et celui de reléguer le tarif en dehors de la politique en établissant une commission du tarif qui recueillera tous les renseignements possibles et nous mettra en état d'étudier et de régler cette question des plus importantes d'après une base scientifique.

Je ne crois pas qu'il fut jamais dans l'histoire du Canada un temps où la nécessité de la création d'une commission semblable composée d'experts capables de recueillir tout d'abord des renseignements complets et exacts pour l'avantage du cultivateur, du fabricant et de l'ouvrier canadien, ne se soit fait sentir plus efficacement qu'au cours des dernières élections. Combien complets sont les renseignements fournis à la population des Etats-Unis comparés à ceux qu'on daigne nous donner! Cela fait ressortir la nécessité de retenir les services d'experts aussi bien renseignés. Un autre avantage, c'est que nous pourrions donner du travail à un grand nombre de jeunes gens qui sortent de nos universités après avoir fait une étude complète de la théorie de l'économie politique et qui pourront trouver de l'emploi et faire servir leurs connaissances à l'avantage de la population. Nous pourrions compter sur un groupe d'experts véritables dont les travaux permettront au Parlement de rédiger une politique tarifaire qui ne sera basée sur l'intérêt d'un petit nombre, dans le but de permettre à ces derniers d'amasser des fortunes considérables, non plus que dans le dessein de se venger d'un adversaire politique, mais un tarif qui s'imposera au jugement du cultivateur et du fabricant sans distinction. Je suis certain de parler au nom de la population que j'ai l'honneur de représenter et en celui du peuple de l'Ouest en général quand j'affirme que ces gens-là ne se désintéressent aucunement des avantages ou des inconvénients d'une politique tarifaire. A l'instar de ceux de l'Est, les habitants de l'Ouest ont foi dans un tarif. Dans ces jours de traité de paix, alors que nous parlons des tribunaux d'arbitrage pour régler les difficultés qui surgissent entre les nations de l'univers; alors que nous disons que les flottes et les armées de guerre sont inutiles, quelle est l'arme puissante dont peuvent se servir les nations pour soutenir la concurrence commerciale—batailles qui sont aussi violentes et même plus—bien que non sanglantes—et dont les effets sont aussi funestes sous aucun rapport que l'ont été les batailles du passé? La seule arme que nous possédons, c'est celle qui se résume dans ce mot "tarif".

C'est une absurdité de discuter les théories du libre-échange, les superbes doc-

trines du passé. Un savant auteur constitutionnel d'Angleterre a dit: "Il n'est point de souffrance humaine qui égale celle qu'occasionne une idée nouvelle". Et il me semble que de nos jours l'idée nouvelle qui prévaut en tous lieux est que nous devons protéger notre pays. Il n'est plus question de libre-échange, mais plutôt d'échange équitable. Nous sommes tenus de protéger nos artisans, nos fabricants et nos cultivateurs en leur fournissant au pays même des débouchés pour les produits du sol et de la mer.

Notre devoir, le voilà! Il me semble qu'il s'impose impérieusement, et je considère que la Chambre et le pays ont lieu de se féliciter de ce que le Gouvernement ait le courage d'instituer une commission du tarif qui, je le répète, sera en mesure de recueillir des renseignements qui serviront de base à un tarif scientifique assurant de la stabilité aux affaires. La stabilité n'est-elle pas le facteur essentiel du commerce? Eh bien! ceux qui se livrent au commerce ont droit de savoir quelle situation leur sera faite par le Gouvernement et par le peuple. Je ne puis concevoir de méthode susceptible de mettre le Parlement en mesure de faire une étude plus loyale et plus équitable des problèmes complexes que comporte le tarif et tout ce qui l'accompagne.

De tous les actes de l'ancien gouvernement il n'en est pas de plus louable, je n'hésite pas à le déclarer, que la création de la commission des chemins de fer, commission qui sert de tampon entre les droits du public et les empiètements des chemins de fer. On pourra donc également instituer une commission du tarif n'exerçant aucun pouvoir législatif, une commission uniquement chargée de recueillir des renseignements susceptibles de permettre aux législateurs de concevoir un tarif reposant sur des principes scientifiques, un tarif qui ne fasse violence à aucune industrie et protège en même temps chaque intérêt légitime existant en ce vaste pays.

Mais, demandera-t-on, qu'est-ce que cette platitude d'un "tarif scientifique"? La question n'est pas nouvelle. Je sais qu'on l'a mainte fois posée et qu'on y a souvent répondu de différentes manières. Il n'est pas déraisonnable, j'imagine, que chacun dise ce qu'il entend par un tarif scientifique.

Pour ma part, je considère qu'un tel tarif assurera au peuple canadien l'utilisation ordonnée et réglementée des vastes ressources qu'offrent nos eaux et notre sol; qu'il offrira des garanties aux industriels fabricant au Canada les divers articles qui peuvent se produire en notre pays en des conditions économiques et satisfaisantes, fournissant ainsi de l'emploi aux ouvriers canadiens et leur assurant des salaires au moins égaux à ceux que reçoivent ceux des pays concurrents, et cela pour que les cultivateurs canadiens puissent pourvoir à